

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 3

N° 28

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

RECHERCHES SUR LA PERSONNE (Deuxième lecture) - (n° 2444)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 28

présenté par
M. Jardé, rapporteur
au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« et après les mots : « des personnes et », sont insérés les mots : « , le cas échéant, » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.